



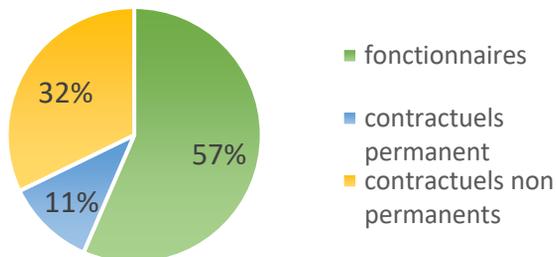
CC DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

Cette synthèse du Rapport sur l'état de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Drôme.

Effectifs

➔ 115 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 65 fonctionnaires
- > 13 contractuels permanents
- > 37 contractuels non permanents



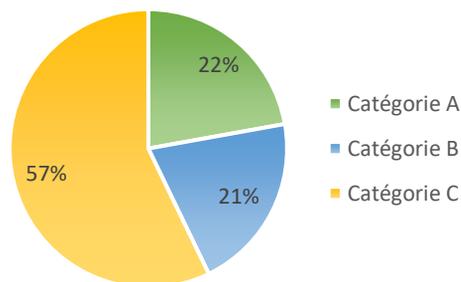
➔ 1 agent sur un emploi fonctionnel dans la collectivité

Caractéristiques des agents permanents

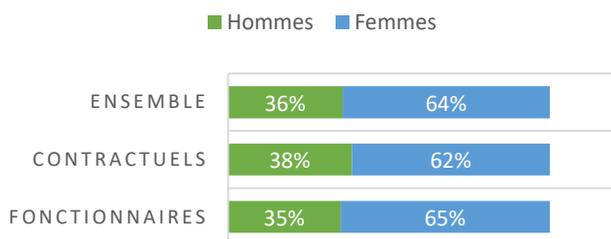
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	31%	27%
Technique	40%	31%	38%
Culturelle	3%	0%	3%
Sportive	0%	0%	0%
Médico-sociale	14%	31%	17%
Police	0%	0%	0%
Incendie	0%	0%	0%
Animation	17%	8%	15%
Total	83%	17%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

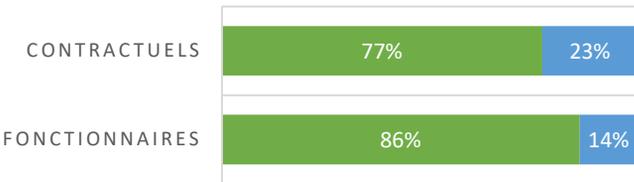


➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Adjointes d'animation	13%
Adjointes administratifs	10%
Attachés	10%
Educateurs de jeunes enfants	7%

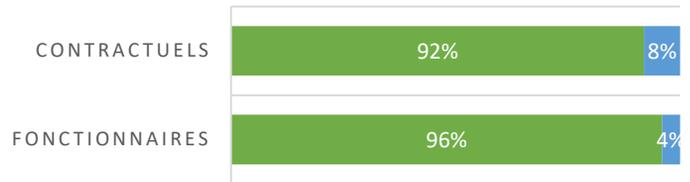
➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet

■ Temps complet ■ Temps non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

■ Temps complet ■ Temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	27%	
Médico-sociale	22%	33%
Technique	12%	33%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

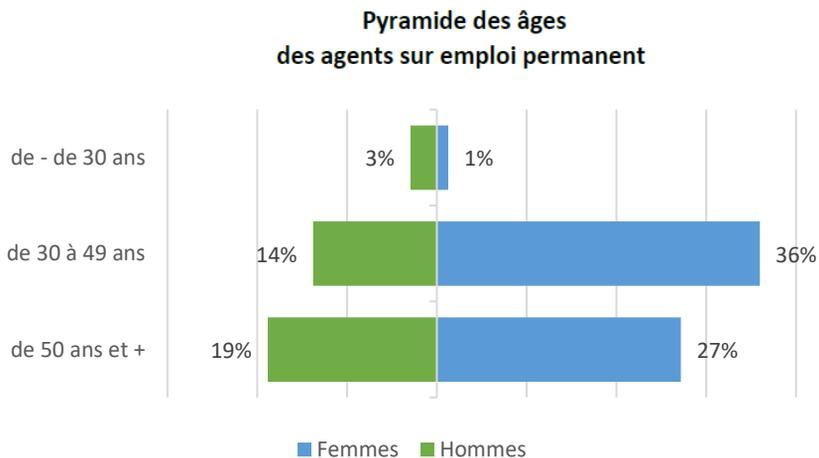
0% des hommes à temps partiel
 6% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,04
Contractuels	44,69
Ensemble des permanents	48,31

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	39,70



Equivalent temps plein rémunéré

➔ 117,32 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 61,27 fonctionnaires
- > 12,1 contractuels permanents
- > 43,95 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents par catégorie



213 522 heures travaillées rémunérées en 2023

Positions particulières

- > 4 agents mis à disposition de plusieurs communes
- > 3 agents en disponibilité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent détaché dans une autre structure

➔ **En 2023, 2 arrivées d'agents permanents et 3 départs**

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 :	Effectif physique au 31/12/2023
76 agents	75 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-1,5%
Contractuel	➔	0%
Ensemble	↘	-1,5%

➔ **Principales causes de départ d'agents permanents**

Départ à la retraite	33%
Démission	33%
Mutation	33%

➔ **Principaux modes d'arrivée d'agents permanents**

Remplacements (contractuels)	50%
Recrutement direct	50%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

➔ **Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel**

➔ **2 lauréats d'un examen professionnel nommés**

➔ **Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité**

➔ **Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle**

➔ **26 avancements d'échelon et 2 avancements de grade**

Sanctions disciplinaires

➔ **Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023**

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20250325-018_2025-DE
 en date du 02/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 018_2025

➔ Les charges de personnel représentent 46,94 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	10 238 332 €	Charges de personnel*	4 806 251 €	➔	Soit 46,94 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 007 993 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 318 515 €
Primes et indemnités versées :	458 955 €		
IFSE :	396 503 €		
CIA :	19 239 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	4 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	23 414 €		
Supplément familial de traitement :	13 320 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	41 812 €	s	44 701 €	s	31 606 €	s
Technique	s		s		29 204 €	s
Culturelle					s	
Sportive						
Médico-sociale	38 577 €		26 990 €	s		
Police						
Incendie						
Animation			s		27 911 €	
Toutes filières	40 429 €		37 000 €		29 399 €	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents fonctionnaires est de 22,86%

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	22,86%

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- Les primes sont maintenues en cas de congé maladie ordinaire
- 8 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 373 €	333 €	4%	12 589 €	232 €	2%
Catégorie B	8 631 €	283 €	3%	9 361 €	349 €	4%
Catégorie C	4 746 €	311 €	6%	5 521 €	313 €	5%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- ➔ En moyenne, 26,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents fonctionnaires	Contractuels
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,39%	5,43%	2,49%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,27%	8,31%	2,49%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,27%	8,31%	2,49%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 53,7 % des agents fonctionnaires ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevée

Accidents du travail

- ➔ 5 accidents du travail déclarés au total en 2023
- > 4,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 39 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 2 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 11 545€

- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

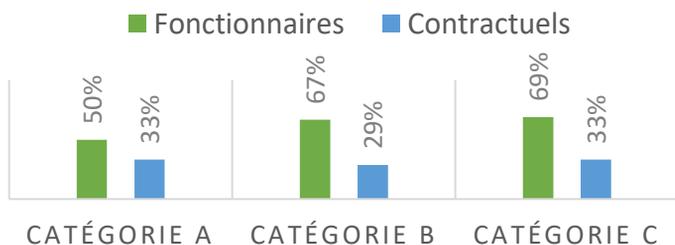
Formation

en date du 02/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 018_2025

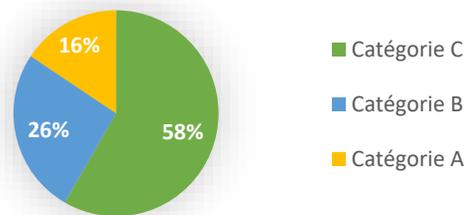
➔ En 2023, 43,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 96 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

POURCENTAGE D'AGENTS PAR CATÉGORIE ET PAR STATUT AYANT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UN JOUR DE FORMATION EN 2023



RÉPARTITION DES JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

➔ 32 091€ ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	76 %
Autres organismes	24 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	62 %
Autres organismes	38 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

144 jours de grève recensés en 2023

➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.